

BUDGET CCAS – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES
ESSENTIELLES DE 2020

Cette note est annexée au compte administratif 2020 et sera publiée sur le site internet de la commune.

1. DETAIL DU FONCTIONNEMENT

❖ *Ressources humaines*

Au 31 décembre 2020, le tableau des effectifs pour les agents se répartit en 1 rédacteur à temps complet et 4 agents sociaux à temps non complet, soit 3.89 ETP (équivalents temps plein).

❖ *Ressources financières*

Le CCAS dispose d'un budget principal propre qui permet d'être équilibré par une subvention de la commune. Le budget primitif de fonctionnement 2020 était de 216 311.10€. Une décision modificative a été prise le 27/10/2020 pour ajuster le budget réel aux prévisions budgétaires initiales, portant le budget à 222 811.10€.

2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

2.1. FONCTIONNEMENT

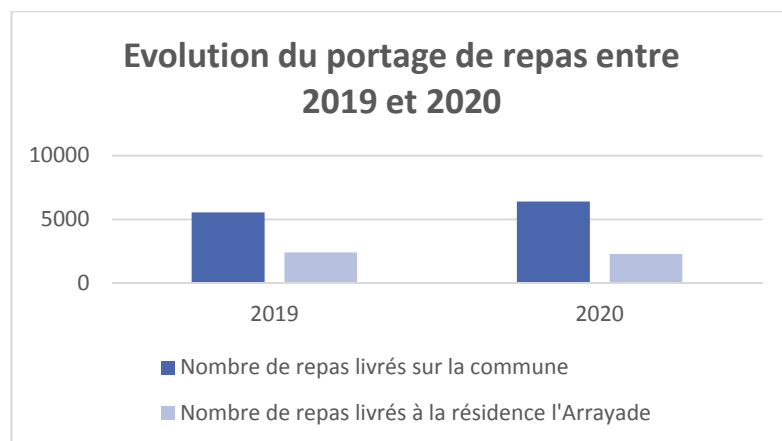
Le résultat global 2020 de fonctionnement est arrêté sur un excédent de 5 189.60€.

Ce dernier correspond au montant du forfait autonomie alloué par le Conseil Départemental 64 pour financer des actions de prévention de perte d'autonomie. Ces actions ont été suspendues durant les trois premiers trimestres de l'année 2020 et seront reportées en 2021.

Dépenses de fonctionnement :

Elles ont globalement augmenté de 4.6% par rapport au compte administratif 2019 dont :

- une augmentation du chapitre 011 (charges à caractère général) comprenant :
 - ✓ une hausse des achats de repas par le CCAS à la commune concomitante à une augmentation globale du nombre de repas livrés de 9.3% en 2020 par rapport à 2019.



- ✓ une augmentation de 3.4% des frais de transports collectifs liés à la participation du CCAS dans la tarification sociale du réseau de bus Idélis.
- une augmentation du chapitre 012 (charges de personnel/frais assimilés) de 10.3% qui s'explique par le recours à du personnel contractuel pour pallier l'absence pour longue maladie d'un agent social.
- une diminution du chapitre 65 de 37.6% par rapport à 2019. Il s'agit des secours d'urgence délivrés (en 2019, des aides conséquentes avaient été attribuées pour financer des impayés d'assurance notamment).

Recettes de fonctionnement :

Elles ont augmenté globalement de 7.2% par rapport au compte administratif 2019 avec :

- une augmentation conséquente du chapitre 013 (atténuation de charges) entre 2019 et 2020 passant de 613.17€ à 9087.19€. Il correspond au remboursement par la CPAM des indemnités journalières maladie d'un agent social en longue maladie (la quasi-totalité de l'année 2020).
- une hausse du chapitre 70 (produits des services) de 6.4% correspondant à l'augmentation du recours au service de portage de repas sur la commune.
- le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) est en diminution de 5.7% en 2020 par rapport à 2019. Compte tenu de l'augmentation des recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre de la commune a été moindre (71 777.00€ en 2020 contre 77 056.63€ en 2019).
- le chapitre 77 (produits exceptionnels libéralités reçues) est en forte hausse. Il était de 1 508.20€ en 2019 contre 5 531.71€ en 2020. Cela correspond aux dons versés au profit du CCAS lors de la distribution des masques par la Mairie, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

2.2. INVESTISSEMENT

- Le montant des prêts octroyés en 2020 s'est élevé à 301.83€ contre 1 531.00€ en 2019.
Aucun investissement matériel n'a été engagé en 2020.

Le résultat global 2020 est arrêté à + **4 721.92€**.

2.3. LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EST :

	RESULTAT 2020	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	+ 142.59€	+ 4 721.92€
FONCTIONNEMENT	+ 5 189.58€	+ 5189.60€
TOTAL	+ 5 332.17€	+ 9 911.52€